

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 05/10/2018	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : 2018-ARA-DP-01536

1. Intitulé du projet

Suppression du passage à niveau n° 245 sur la commune de Coutansouze dans le département de l'Allier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de COUTANSOUZE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Denis JAMES, maire de COUTANSOUZE

RCS / SIRET

2	1	0	3	0	0	8	9	3	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale	Suppression d'un passage à niveau avec mise en place d'un chemin de contournement passant en partie par des chemins existants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la suppression du passage à niveau n°245 sur la commune de Coutansouze. Cela permettra de supprimer la traversée de la voie ferrée à cet endroit précis, réduisant les risques de collision avec un train. Ce passage à niveau de type "PN public pour voitures avec barrières gardé avec passage piétons accolé manoeuvré à pied d'œuvre".

Il sert principalement d'accès aux propriétaires d'une parcelle agricole et de parcelles forestières, depuis le chemin de la Maisonnette. Le trafic au droit du PN est estimé à moins de 5 véhicules par jour.

Une chemin de contournement sera établi en suivant un chemin de desserte forestière mais nécessitera d'aménager la traversée du "ruisseau de la plaine".

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de supprimer la traversée de la voie ferrée au droit du passage à niveau actuel, réduisant les risques de collisions avec un train. La suppression de ce passage à niveau s'inscrit dans un programme national de sécurisation. Un chemin de contournement sera mis en place pour rétablir les circulations routières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à trois mois environ et concerne principalement l'aménagement du chemin de contournement entre la route de Villard et le passage à niveau actuel (côté nord). Le type de chemin envisagé est une piste avec revêtement en matériaux granulaires qui entraînera de faibles volumes de déblais et de remblais.

Depuis la route de Villard, le projet passe tout d'abord en dessous du viaduc de la Perrière en empruntant un chemin existant en direction d'une parcelle en prairie. Ensuite la traversée du "ruisseau de la plaine" se réalise avec un aménagement de type passage à gué.

La suite du projet se raccorde alors à un chemin forestier existant qui constitue la limite entre la forêt domaniale des Colettes au sud et des forêts privées au nord, puis le projet longe la voie ferrée jusqu'au passage à niveau à supprimer.

Les travaux à engager ne comprennent que le tracé depuis la route de Villard, avec le passage à gué, jusqu'au raccordement sur le chemin forestier existant conservé qui constitue la limite entre la forêt domaniale des Colettes au sud et des forêts privées au nord.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le chemin aménagé sera principalement destiné aux riverains souhaitant accéder à leurs parcelles. Le trafic supporté par cette future voirie est faible et à usage local (moins de 5 véhicules par jour). De ce fait le chemin n'est concerné que par l'entretien des voiries.

Les études et les travaux de suppression du PN et de rétablissement du chemin sont portés par SNCF Réseaux. La commune de COUTANSOUZE est le maître d'ouvrage des travaux de suppression du PN et de rétablissement du chemin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Un dossier de déclaration d'utilité publique
- Un dossier de déclaration loi sur l'eau
- Un dossier d'enquête de suppression de PN

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du chemin de contournement :	615 m
Largeur totale du chemin de contournement	4 m
- Voirie	3 m
- Accotement	1 m (2 x 0.5 m)
Surface de voirie :	2460 m ² (0.246 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de la maisonnette, 03330
Coutansouze.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 2 1 ' 9 9 " 01 Lat. 0 3 ° 0 2 ' 4 7 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Coutansouze

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les ZNIEFF de type 1 et 2 nommées toutes les deux "Forêt de Colettes et satellites" (respectivement 830005417 et 830007447).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire du département de l'Allier, seul le ruisseau de la plaine est classé dans les "milieux potentiellement humides" avec une "probabilité très forte" (prélocalisation des zones humides). Cependant, une étude a été spécialement réalisée afin de vérifier la présence ou non de zones humides. Leur absence a été confirmée après la réalisation de diagnostics de la végétation et de sondages pédologiques in situ.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 "Forêt des Colettes" (FR8301025) est à 50 m au sud de l'extrémité (ouest) du futur chemin de contournement et à 520m au sud-ouest du passage à niveau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Gorges de la Sioule sont situées à 11 km au sud du passage à niveau.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de graves non traitées, notamment pour le revêtement du chemin.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone naturelle et boisée qui emprunte un chemin déjà existant. Le trafic sur cette voirie sera très faible constitué uniquement de riverains souhaitant accéder à leurs parcelles. Le projet pourra potentiellement nécessiter quelques déboisements mais sur des surfaces très réduites (inférieures à 0,1 ha).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'étant très proche de la zone NATURA 2000, le projet, de part sa nature, est très peu susceptible d'impacter cette zone protégée. En effet, le chemin de contournement sera très peu fréquenté (moins de 5 véhicules par jour) et n'induirait par conséquent que peu de nuisances.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau de la plaine est considéré comme un "milieu potentiellement humide" avec une "probabilité très forte" selon la prélocalisation des zones humides. Cependant vu la taille de l'ouvrage traversant le cours d'eau, les impacts seront minimes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'étend sur des parcelles naturelles, au sein d'un bois non géré par l'ONF, mais sur une piste forestière existante qui sert à la desserte de la forêt domaniale des Colettes gérée par l'ONF. Le projet n'a pas d'emprise directe sur les boisements gérés par l'ONF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La suppression du PN entraînera un détournement du trafic pour pouvoir accéder au boisement au nord de la voie ferrée sans pour autant avoir un réel impact sur la circulation aux alentours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le très faible trafic (moins de 5 véhicules par jour) n'étant pas modifié avec la réalisation du projet, il n'y aura pas d'augmentation du bruit de manière globale. Même si sa répartition dans l'espace sera modifiée par la déviation, le projet reste éloigné de toutes habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'entraînera qu'une modification des habitudes de cheminement des usagers pour accéder à leurs parcelles. Il n'y aura pas d'augmentation des émissions lumineuses. Le chemin de contournement créé ne sera pas éclairé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'entraînera qu'une modification des habitudes de cheminement des usagers pour accéder à leurs parcelles. Il n'y aura pas d'augmentation significative des rejets atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie techniquement l'usage du sol au droit du chemin de contournement mais sans changer l'usage des parcelles qu'il occupe et tout en restant conforme au règlement national d'urbanisme en vigueur sur la commune (absence de PLU sur le territoire de la commune de Coutansouze).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif de sécuriser la circulation ferroviaire et routière en supprimant le passage à niveau. La suppression du passage à niveau conduit à créer un chemin de contournement qui traverse une zone naturelle et forestière, éloignée de toutes habitations, et en réutilisant partiellement des chemins existants, limitant la consommation d'espaces. Seuls les riverains disposant de parcelles à proximité du projet utiliseront cette nouvelle voirie avec un trafic faible estimé à un maximum de 5 véhicules par jour. Les futurs usagers du chemin de contournement seront alors peu nombreux, n'induisant pas de nuisances significatives. Le projet implique de légers travaux de terrassement et la réalisation d'un passage à gué. Les principaux impacts du projet seront traités dans le dossier loi sur l'eau.

Ainsi, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

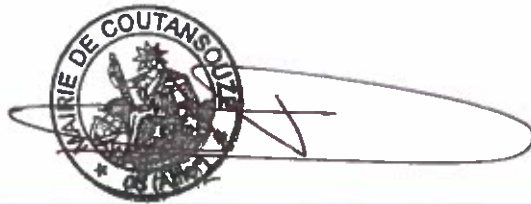
Fait à

Coutances

le,

25-09-2018

Signature



Mars 2018



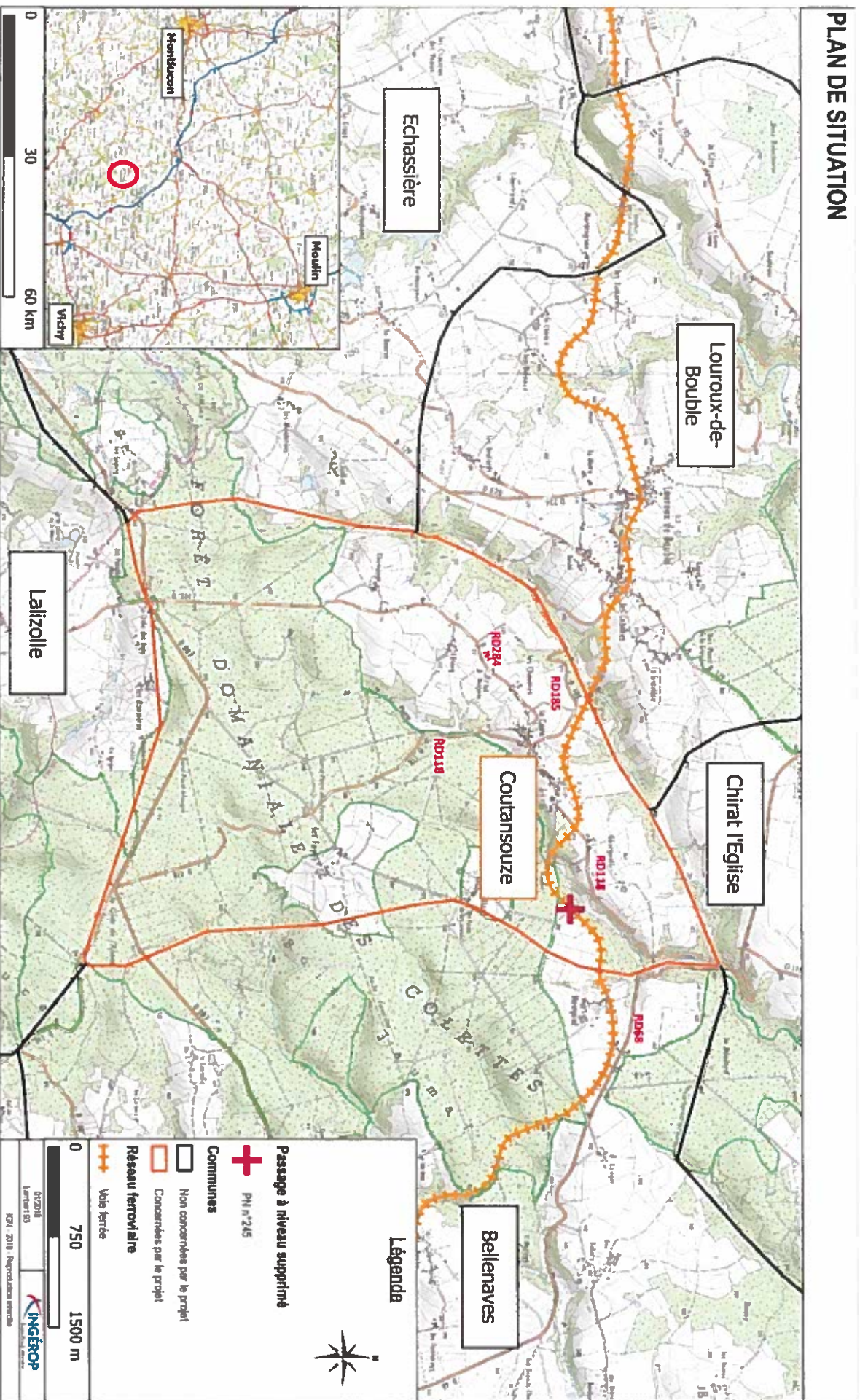
ANNEXES AU CERFA CAS PAR CAS

**Suppression du passage à niveau n°245 à
Coutansouze**

Table des annexes

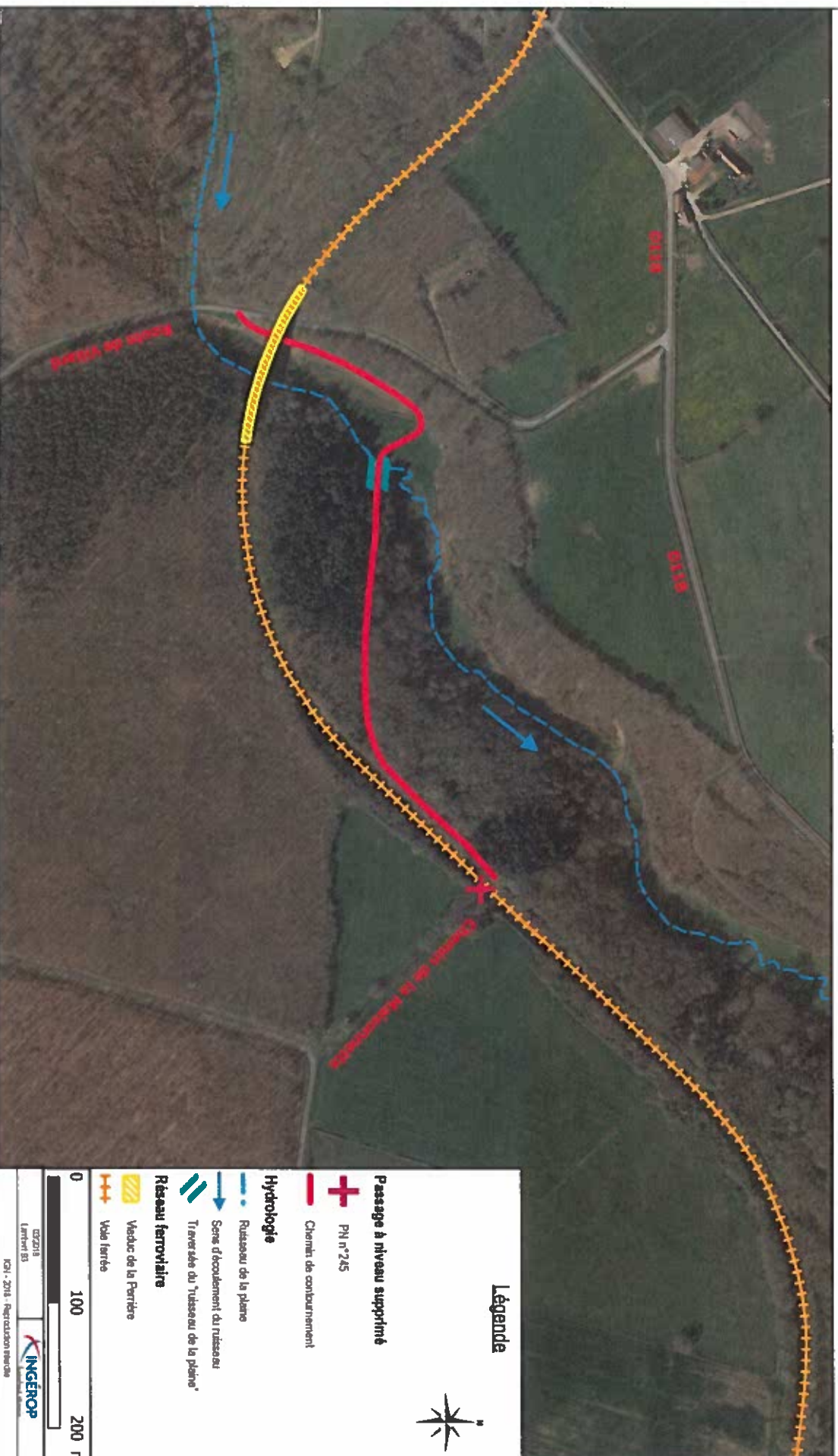
Annexe 1 : Plan de situation	3
Annexe 2 : Plan du tracé	4
Annexe 3 : Prises de vue au droit du futur tracé	5
Annexe 4 : Localisation et orientation des prises de vue	7
Annexe 5 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet	8

PLAN DE SITUATION



PLAN DU TRACE

Annexe 2 : Plan du tracé



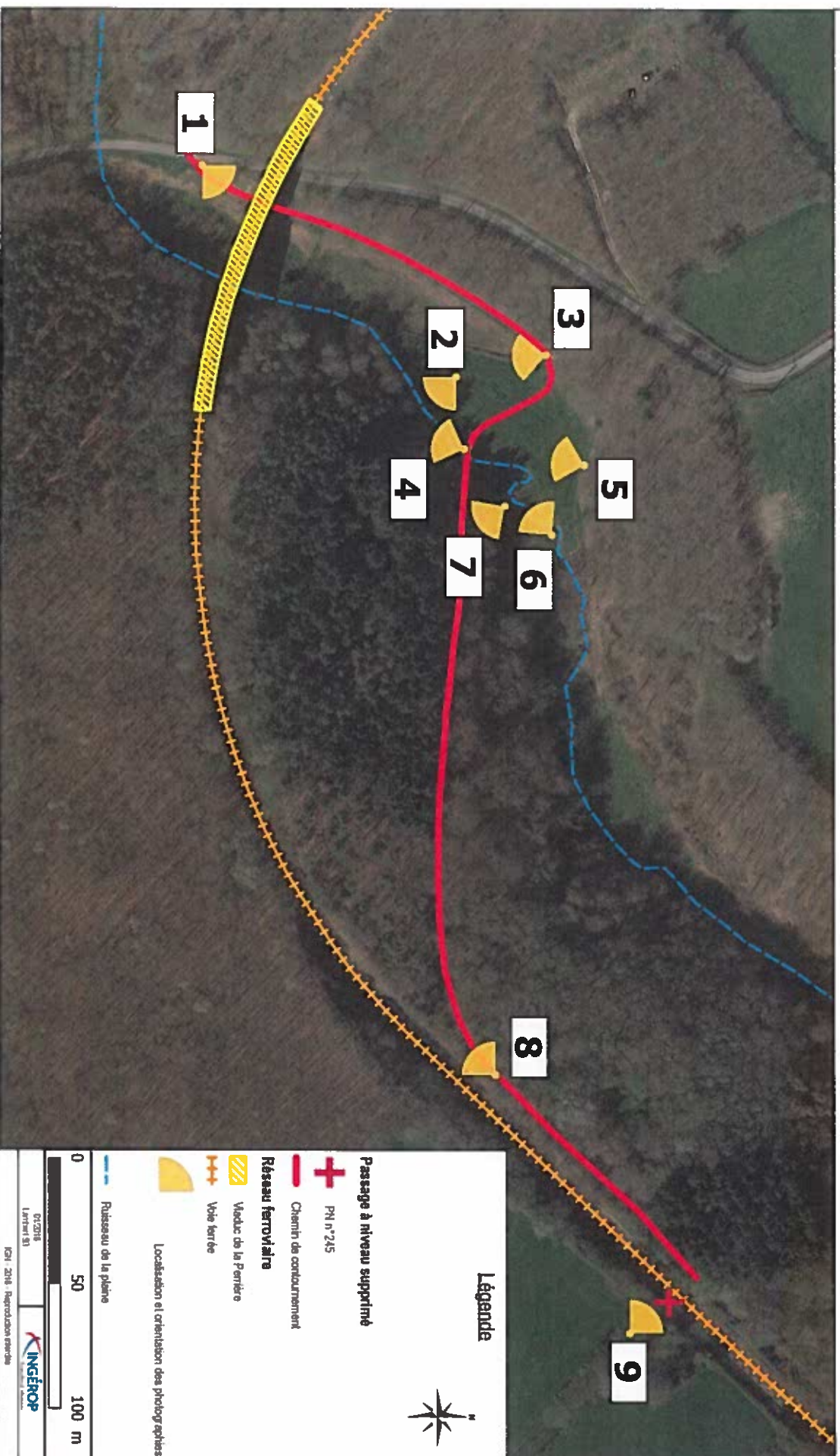
Annexe 3 : Prises de vue au droit du futur tracé
Prises de vue en décembre 2017 (source INGEROP)





Annexe 4 : Localisation et orientation des prises de vue

LOCALISATION ET ORIENTATION DES PHOTOGRAPHIES



LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU PROJET

